

---

# Assemblée communale du 13 décembre 2022

---

Présidence : Monsieur Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : Messieurs Dominique Chappuis et Jean-Claude Volery

Présents : 49 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mesdames Jacqueline Baudin, Laura Pochon, Daniela Richards Vetter, Laurence Roux Genier, Nathalie Ruch, Angélique Thürler et Annelise Volery  
Messieurs Frédéric Bouverat, Dominique Currat, Serge Duc, Frédéric Fasel, Eric Flühmann, Alain Klaus, Hubert Pidoux, Andrew Richards et Jérôme Volery

A 20h00, Monsieur le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents.

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 48 du 2 décembre 2022, par avis sur le site internet de la commune, par affichage au pilier public et par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2022
2. Désignation de l'organe de révision
3. Budget 2023
  - a) Présentation du budget du compte de résultats et rapport de la commission financière
  - b) Présentation du budget du compte des investissements et rapport de la commission financière
    - Crédit pour la rénovation de la grande salle d'Aumont
    - Crédit pour la réfection des routes et chemins agricoles
  - c) Vote final du budget du compte de résultats et des investissements
4. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)
5. Adoption de la modification des statuts du Groupement régional pour l'adduction d'eau de la Crête de Châtillon (GRAC)
6. Divers

Les documents relatifs aux points 1, 3, 4 et 5 ne seront pas lus intégralement étant joints à la convocation.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 mai 2022

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, Monsieur le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignement.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 mai 2022 est accepté à l'unanimité des membres présents.

## 2. Désignation de l'organe de révision

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Vincent Schmid, président de la commission financière, du moment qu'il est de la compétence de la commission financière de proposer à l'assemblée la désignation de l'organe de révision.

Monsieur Vincent Schmid, au nom de la commission financière, signale que le mandat de trois ans attribués à la société Fiduflex SA est arrivé à terme et qu'il y a donc lieu de nommer ou renommer un organe de révision pour le contrôle des comptes. Il est à noter que plusieurs reconductions sont possibles ; toutefois la durée du mandat ne peut excéder six ans successifs. Il indique qu'au vu de la bonne collaboration entretenue avec la société Fiduflex SA, et dans un souci de continuité, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau modèle de compte harmonisé MCH2, il est proposé à l'assemblée de renouveler le mandat de révision des comptes communaux à cette société pour le contrôle des exercices 2022-2023-2024. Les honoraires s'élèveront à CHF 4'000.- HT par exercice sur la durée du mandat.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée attribue, à l'unanimité, le mandat de révision des comptes communaux à Fiduflex SA pour le contrôle de trois exercices (2022-2023-2024) au prix de CHF 4'000.- HT par exercice.

## 3. Budget 2023

### a) Présentation du budget du compte de résultats

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann du budget du compte de résultats 2023 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET COMPTE DE RESULTATS	Budget 2023	
	Charges	Revenus
<b>TOTAUX RESULTATS</b>	<b>5'552'700.00</b>	<b>5'378'700.00</b>
ADMINISTRATION GENERALE	872'400.00	90'000.00
ORDRE PUBLIC	153'600.00	64'000.00
FORMATION	1'912'500.00	113'500.00
CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	45'000.00	0.00
SANTE	685'200.00	3'000.00
PREVOYANCE SOCIALE	737'700.00	1'500.00
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	374'500.00	6'000.00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	640'800.00	594'700.00
ÉCONOMIE	23'500.00	45'000.00
FINANCES ET IMPOTS	107'500.00	4'461'000.00
<b>Excédents charges résultats</b>		<b>174'000.00</b>

Le budget du compte de résultats a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 31 octobre 2022 et présenté à la Commission financière le 30 novembre 2022.

### Rapport de la Commission financière

La parole n'étant pas demandée, la Commission financière livre son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'approuver le budget du compte de résultats tel que présenté.

### b) Présentation du budget du compte des investissements

Lecture est donnée par Monsieur Patrik Fehlmann du budget du compte des investissements 2023 récapitulé comme suit :

RECAPITULATION BUDGET COMPTE INVESTISSEMENTS	Budget 2023	
	Charges	Revenus
<b>TOTAUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>3'360'000.00</b>	<b>812'000.00</b>
ADMINISTRATION GENERALE	2'200'000.00	150'000.00
FORMATION	60'000.00	0.00
PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	0.00	90'000.00
ÉCONOMIE	1'100'000.00	572'000.00
<b>Excédents charges investissements</b>		<b>2'548'000.00</b>

Le budget d'investissement a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 31 octobre 2022 et présenté à la Commission financière le 30 novembre 2022.

### **Crédit pour la rénovation de la grande salle d'Aumont – CHF 2'200'000.-**

Après réflexions, le Conseil communal a défini les contours du projet de rénovation de la grande salle d'Aumont à la suite des recommandations émises par l'atelier d'architecture Berchier en s'appuyant sur le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB+) établi par le bureau Effiteam. Ce projet est essentiel d'un point de vue énergétique du fait de la non-conformité de l'installation de production de chaleur aux exigences légales et de certaines imperfections du bâtiment (infiltrations d'eaux). Les travaux envisagés se concentreront essentiellement sur l'aspect énergétique du bâtiment avec certaines améliorations intérieures à savoir : changement de la production de chaleur (chauffage à pellets), isolation intérieure des murs et du plafond du sous-sol, remplacement des panneaux devant les radiateurs de la salle de sport, remplacement des vitrages et des parties pleines par des éléments plus performants, isolation complémentaire des toitures en pente, remplacement de l'isolation et étanchéité du toit plat, remplacement de la verrière au-dessus de la circulation verticale par un toit classique opaque avec intégration de fenêtres de toiture, installation photovoltaïque sur le toit sud-ouest, adaptation des différentes installations électriques, remplacement des luminaires des salles de classe et de la salle de sport par du LED, travaux de peinture et ventilation double flux pour les salles de classe. Ces différents travaux bénéficieront d'une subvention énergétique cantonale de l'ordre de CHF 150'000.-.

Vu les conclusions de la commission de bâtisse, le programme d'investissements futurs et le CECB+, le Conseil communal propose d'accepter le budget d'investissement prévu pour la rénovation de la grande salle d'Aumont.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 2.5% avec amortissement annuel de 3%.

Monsieur Patrik Fehlmann indique que les coûts projetés sont basés sur des devis établis cet automne et se présentent de la manière suivante :

Descriptif des travaux		Coûts en CHF	
1	Travaux préparatoires Démolition vitrage, toiture et chauffage Installation de chantier Honoraires		217 000
2	Bâtiment Gros œuvre I Echafaudage Charpente en pente Isolation intérieure paroi et plafond	392 000	1 817 000

	Gros œuvre II	617 000	
	Fenêtres et portes		
	Ferblanterie et couverture		
	Store		
	Installations électriques	196 000	
	Panneaux photovoltaïques		
	Lustrerie (salles de classe et de sport)		
	Diverses adaptations		
	Installations de chauffage	203 000	
	Production de chaleur		
	Ventilation		
	Aménagements intérieurs I	52 000	
	Plâtrerie		
	Serrurerie		
	Menuiserie		
	Aménagements intérieurs II	134 000	
	Faux-plafond		
	Carrelage / faïence (retouches)		
	Peintures intérieures		
	Nettoyage		
	Honoraires	223 000	
3	Frais secondaires		68 000
	Autorisation, taxes		
	Documentation		
	Assurance		
	Financement début des travaux		
4	Divers et imprévus		89 000
	<b>Budget total TTC</b>		<b>2 191 000</b>

A plusieurs questions concernant le choix du mode de production de chaleur à savoir chauffage à pellets, il est expliqué que celui-ci ressort des conclusions du CECB+, de la configuration de la salle qui permet une alimentation identique à celle existante ainsi que des coûts d'investissement. Il est également relevé que le concept de protection incendie actuel du bâtiment est maintenu. Le contrôle effectué dernièrement par l'ECAB et le spécialiste communal en protection incendie a conclu au respect des normes de protection incendie en vigueur. La variante choisie permettra d'améliorer l'étanchéité des toits plats mais n'en changera pas l'aspect. Une éventuelle suppression des toits plats du bâtiment engendrerait des coûts de rénovation nettement plus élevés.

#### **Crédit pour la réfection des routes et chemins agricoles – CHF 1'100'000.-**

Dans le cadre d'une analyse de l'état des routes et chemins agricoles, un inventaire a été élaboré afin de définir une liste de priorité concernant leur réfection. Huit objets, répartis dans les quatre villages de la commune, ont été retenus dans une première étape qui sera mise en œuvre en 2 phases distinctes à réaliser de suite sur 5 ans. Il s'agit de chemins bitume en mauvais état, de problèmes d'évacuation des eaux et de quelques réfections de tronçons de chemin en béton. Ces travaux de réfection seront subventionnés à hauteur de 52% soit 27% de subvention fédérale et 25% de subvention cantonale pour un total de CHF 572'000.-.

Cette dépense sera couverte par recours éventuel à l'emprunt à un taux d'intérêt estimé de 2.5% avec amortissement annuel de 2.5%.

Dans le cadre de ce dossier, Monsieur David Pury explique qu'un courrier sera envoyé aux agriculteurs pour leur offrir la possibilité de participer à ce projet en vue d'améliorer l'accès à leur exploitation (frais à leur charge). En cas d'intérêt, ils pourraient profiter des mêmes subventions accordées à la commune.

Monsieur Patrick Volery demande s'il y a également la possibilité de remettre en état le bout de chemin situé en forêt dans le cadre de la réfection de la route de la Matéran. Monsieur le Président répond que les travaux envisagés ne concernent que le domaine agricole. Le bout de chemin en question est situé sur le domaine forestier et est, de ce fait, sous la responsabilité de la Corporation forestière.

Monsieur Georges Baeriswyl, appuyé par Monsieur Rolf Fehlmann, signale que la route communale, à la sortie de Granges-de-Vesin en direction de Montet, nécessite d'être remise en état et améliorée d'un point de vue sécuritaire. En effet, cela fait plusieurs années qu'il est question de ce projet. Il ne voit pas l'utilité de remettre en état un chemin tel que celui des Verdières où personne ne circule.

Monsieur le Président indique qu'un projet est en cours et qu'il a été planifié dans le programme d'investissement de réfection des routes communale présenté lors de l'assemblée du 17 mai dernier. Il ajoute que le dossier de réfection des routes et chemins agricoles dont il est question aujourd'hui ne concerne que le domaine agricole.

Monsieur Pierre Maendly demande en quoi consistent les travaux envisagés sur le chemin situé « Sur la Fontaine » à Frasses. Il signale également qu'une grille est à déplacer sur un chemin AF situé derrière la propriété de Monsieur Guy Pury en direction de Lully (problème d'évacuation d'eau).

Monsieur David Pury explique qu'il s'agit d'améliorer l'évacuation d'eau du chemin ainsi que d'aménager de nouveaux appels d'eau. Le nécessaire sera aussi fait pour examiner le problème d'évacuation d'eau soulevé.

Monsieur Pierre Maendly souhaite savoir s'il y a possibilité d'interdire la circulation aux véhicules automobiles sur le chemin AF qui relie Frasses à Sévaz le long de l'autoroute A1 vu le nombre de véhicules importants qui transitent par ce chemin.

Monsieur le Président dit qu'il est très difficile d'interdire la circulation sur ce genre de chemin.

### **Rapport de la Commission financière**

La parole n'étant plus demandée, la Commission financière livre son rapport sans remarque particulière. Elle recommande aux citoyens d'approuver le budget du compte des investissements tel que présenté.

### **c) Vote final du budget du compte de résultats et des investissements**

Les crédits relatifs aux nouveaux investissements, avec recours éventuel à l'emprunt, d'un montant total de CHF 3'300'000.- sont approuvés par l'assemblée de la manière suivante :

- Crédit pour la rénovation de la grande salle d'Aumont – CHF 2'200'000.- / 49 oui
- Crédit pour la réfection des routes et chemins agricoles - CHF 1'100'000.- / 48 oui – 1 non

Le budget du compte de résultats 2023 est accepté à l'unanimité par l'assemblée.

Le budget du compte des investissements 2023 est accepté par l'assemblée, 48 oui – 1 non

#### **4. Adoption des statuts de l'Association des communes pour l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours du district de la Broye (ADIS-Broye)**

Conformément à la loi du 26 mars 2021 sur la défense incendie et les secours (LDIS), les communes ont l'obligation de se constituer en association de communes pour organiser et mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par leur bataillon. Le périmètre d'une association de communes doit grouper 30'000 habitants au moins ou un district.

Le district de la Broye a opté pour une mise en œuvre au niveau du district. Le début des travaux de mise en œuvre de cette nouvelle association a débuté en mars 2019.

L'assemblée des communes membres de cette nouvelle association a adopté à l'unanimité les statuts le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Les statuts de cette nouvelle association, qui sera mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2023, nécessitent l'approbation de l'assemblée communale au sens de l'article 10a al. 1 let. f de la Loi sur les communes.

Monsieur Clément Leu demande s'il y a possibilité d'amender ces statuts.  
Monsieur le Président répond par la négative.

Monsieur Clément Leu signale qu'il a constaté certaines incohérences en consultant ces statuts. En effet, l'article 10 let. k fait référence à un renvoi à l'article 44 qui n'existe pas de même l'article 10 let. l renvoie de manière erronée à l'article 42. Il trouve également surprenant que le législatif n'ait aucun pouvoir dans la gestion de cette association qui est menée par le pouvoir exécutif (Préfet et Conseillers communaux).

Monsieur le Président constate effectivement des incohérences et indique qu'il ne s'agit pas de la version définitive des statuts de l'Association mais d'une version précédente. S'agissant de la gestion de cette association, celle-ci fonctionne sur le même modèle que les autres associations en place actuellement (Cycle d'orientation de la Broye, Réseau Santé Social de la Broye fribourgeoise). Il précise que le fonctionnement des associations est réglé par la loi sur les communes. Dans ce cadre, le législatif ne décide que de l'approbation des statuts ou de leurs éventuelles modifications.

Vu les incohérences constatées, Monsieur Clément Leu estime dès lors qu'il n'est pas possible de faire voter ces statuts en l'état.

Après maintes discussions, le Conseil communal décide de retirer cet objet. Monsieur le Président indique que le vote concernant l'adoption de ces statuts est repoussé à une prochaine assemblée.

#### **5. Adoption de la modification des statuts du Groupement régional pour l'adduction d'eau de la Crête de Châtillon (GRAC)**

A la suite de l'adhésion de la commune de Grandcour et à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances communales (normes MCH2), il a été nécessaire de procéder à une révision des statuts. Le comité du GRAC en a également profité pour procéder à un toilettage des statuts. Ces modifications statutaires ont été adoptées par l'assemblée des délégués du 18 mai 2022. Comme elles sont jugées essentielles au sens de l'article 113 al. 1 de la Loi sur les communes (LCo), elles doivent être soumises aux communes membres pour acceptation.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée adopte, à l'unanimité, la modification des statuts du Groupement régional pour l'adduction d'eau de la Crête de Châtillon (GRAC).

## 6. Divers

Madame Françoise Robert donne connaissance des activités de la commission sports qui s'est réunie à plusieurs reprises depuis la dernière assemblée. Les responsables des sociétés sportives locales ont été reçus pour discussion. Elle précise qu'un projet de nouvelles installations sportives va être élaboré durant l'année 2023. Il est prévu de concentrer le football à Montet et les autres activités sportives à Aumont. Elle donne également rapport des activités de la commission séniors. Des après-midis récréatifs ont été organisés par la commission et ont rencontré un vif succès.

Monsieur David Pury prend la parole et donne quelques informations concernant le SlowUp Broye qui se déroulera le dimanche 23 juillet 2023. Il donne connaissance de l'itinéraire du parcours qui traversera notamment le village de Montet. Une place de fête sera mise en place sur le parking de la grande salle de Montet par les sociétés locales en collaboration avec la commune.

Monsieur le Président revient sur le dossier d'extinction de l'éclairage public. Il rappelle que la commune a investi un montant de CHF 320'000 en 2016 pour le passage à l'éclairage LED qui a permis de réduire la consommation en énergie d'environ deux-tiers. A l'heure actuelle, l'intensité de l'éclairage est réduite à 30% de 24h à 5h du matin. Une réduction à 10% engendrerait des coûts disproportionnés par rapport à l'économie qui pourrait être faite et n'aurait que peu d'effet en matière d'économie d'énergie. Il relève également qu'il n'est pas possible d'éteindre complètement l'éclairage sur les routes cantonales et les passages piétons pour des raisons de sécurité. L'extinction complète de l'éclairage est dangereux et ne fait pas l'unanimité. Il estime que la commune a fait ce qu'elle avait à faire au niveau économie d'énergie.

Il ouvre ensuite la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

Madame Sandra Volery, soutenue par Monsieur Clément Leu, demande s'il serait possible d'aménager un endroit dans la commune pour l'entreposage des déchets verts afin d'éviter les trajets à la déchetterie régionale de Sévaz.

Monsieur le Président répond que le Conseil communal va analyser la situation.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, Monsieur le Président remercie pour leur travail ses collègues du Conseil, les employés communaux et toutes les personnes qui s'engagent pour la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents et lève l'assemblée à 21h50.

Le Président

Le secrétaire

C. Péclard

D. Fasel